2024

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

SMIRTOM
RÉGION DE L'AIGLE

EDITO

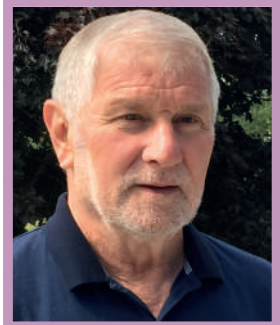

L'année 2024 écoulée a une nouvelle fois mis en lumière les enjeux cruciaux de la gestion des déchets ménagers dans un contexte en constante évolution :

- exigences réglementaires renforcées,
- attentes environnementales croissantes de nos concitoyens,
- hausse des coûts de traitement,
- transition vers une économie circulaire.

Face à ces défis, notre syndicat s'est mobilisé avec détermination et responsabilité. Grâce à l'implication de l'ensemble des équipes et de nos partenaires, nous avons poursuivi nos objectifs avec rigueur :

- améliorer la qualité du service rendu,
- maîtriser les coûts,
- moderniser les équipements
- sensibiliser les usagers aux bons gestes de tri.

L' année 2024 a notamment été marquée par 2 événements importants :

- la généralisation à l'ensemble du territoire de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages par des sacs translucides. Ce changement de modalité de collecte nous a permis de diminuer le tonnage à incinérer de 3000 tonnes par rapport à l'année 2018 début du déploiement des sacs translucides, **économie réalisée 300 000 €**.
- Le déploiement de la filière PMCB (produits du bâtiment) dans son intégralité sur la déchèterie de St. Ouen-sur-Iton et partiellement sur les déchèteries de la Ferté-en-Ouche et de Moulins-la-Marche. Pour les entrepreneurs locaux , les apports en déchèterie sont maintenant gratuits.

Ces avancées concrètes traduisent notre volonté d'agir efficacement, au service des habitants, de son territoire et de l'environnement. Il nous faut continuer à sensibiliser les Français ,en accompagnant les changements de comportements et en mettant en avant les gains financiers.

Mais il nous faut aller plus loin encore, en particulier sur l'évolution des comportements d'une partie de la population. Sur le territoire, l'amélioration du tri sélectif dans l'habitat collectif est un contributeur à cette grande orientation de participation à l'économie circulaire. En centre-ville de l'Aigle, les sacs déposés sur les trottoirs en dehors des jours de collecte entraînent des nuisances olfactives et une gêne visuelle qui n'est pas sans conséquence sur l'activité des commerces.

L'innovation technologique, et la solidarité territoriale sont les clés de la réussite de notre mission. C'est dans cet esprit que nous continuerons à œuvrer dans les années à venir.

Ce rapport d'activité témoigne de notre engagement collectif, de la transparence de notre action, et de notre ambition pour un service public de gestion des déchets exemplaire, durable et au plus près des besoins des territoires.

Bien cordialement,

Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2024 P. 4

LE SMIRTOM P. 5

INDICATEURS TECHNIQUES P. 10

Les ordures ménagères résiduelles P. 10
La collecte sélective P. 11
Le service communication P. 12
Bilan annuel de La Ressourcerie P. 13
Les déchèteries P. 14
Indicateurs techniques à suivre P. 16

TRAITEMENT P. 17

INDICATEURS FINANCIERS P. 21

Les dépenses P. 21
L'investissement P. 22
Les recettes P. 23
Coûts à l'habitant P. 23
Coûts à la tonne P. 23
Indicateurs financiers de suivi P. 24

BILAN ET PERSPECTIVES P. 25

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE P. 27

L'ESSENTIEL 2024 P. 28

GLOSSAIRE

Omr ▸ Ordures ménagères résiduelles
DMS ▸ Déchets ménagers spéciaux
DEEE ou D3E ▸ Déchets des équipements électrique-électronique
DIB ▸ Déchets industriels banals
C'est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères)
PMCB ▸ Produits et matériaux de construction du bâtiment
Biodéchet ▸ Déchet composé de matière organique, biodégradable

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il devra également être transmis aux Conseils communautaires et au Conseil municipal de chacune des 36 communes membres. Ce rapport est également à destination du public. Ce rapport dresse un bilan de l'année 2024 et présente l'ensemble des évolutions et actions menées par le SMIRTOM de la région de l'Aigle dans le cadre de ses compétences. C'est avant tout un outil de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets. Il est mis en ligne sur le site internet de la CDC du Pays de l'Aigle.

FAITS MARQUANTS 2024

Généralisation des sacs translucides

L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes ainsi que toutes les communes adhérentes au SMIRTOM sont désormais passées à la collecte des ordures ménagères en sacs translucides. Ce changement a permis de réduire significativement le volume d'ordures ménagères résiduelles envoyées à l'incinération. En parallèle, il a contribué à améliorer le geste de tri et à renforcer la transparence du contenu des sacs. Cette évo-lution nous a également permis de bénéficier de soutiens renforcés de la part des éco-organismes, et ainsi de maintenir un taux de TEOM particulièrement bas.

Développement de la filière déchets du bâtiment (PMCB)

Depuis le 1er mars 2024, le SMIRTOM a contractualisé avec l'OCAB pour intégrer la filière des déchets du bâtiment (PMCB). À ce titre, la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton est devenue un point de maillage permettant la collecte des sept flux réglementaires liés à cette filière. Les déchèteries de La Ferté-Frênel et de Moulins-la-Marche, quant à elles, sont désormais points de reprise, avec une collecte partielle des flux. Cette contractuali-sation avec les éco-organismes permet aujourd'hui aux particuliers comme aux professionnels de déposer ces déchets gratuitement, y compris ceux liés à l'amiante, ce qui constitue une avancée notable en termes d'accessibilité et de prévention des dépôts sauvages.

Réfection de la déchèterie de La Ferté-Frênel

La déchèterie de la Ferté-Frênel a fait l'objet d'une réfection importante en 2024. Une nouvelle dalle a été po-sée, permettant notamment l'installation d'un carport destiné au stockage des cartons en bacs, tout en assurant la conformité aux normes réglementaires en vigueur. Une nouvelle armoire dédiée aux Déchets Ménagers Spé-cifiques (DMS) a également été mise en place, renforçant la sécurité et la qualité de la gestion de ces déchets sensibles.

Étude sur la gestion des biodéchets

Une étude sur les biodéchets a été menée en interne par notre agent en charge de la communication, dans l'optique de préparer une future mise en œuvre du tri à la source. Cette démarche, bien qu'indispensable, re-présente un coût important pour notre structure. Aucune subvention n'ayant été obtenue en 2024 pour ce pro-jet, une nouvelle demande sera soumise au cours de l'année 2025 afin d'accompagner financièrement cette évo-lution réglementaire.

Renouvellement du parc de conteneurs

Le SMIRTOM a réceptionné 15 nouveaux conteneurs de tri en 2024.

Le vieillissement du parc impose un re-nouvellement progressif pour garantir la qualité du service rendu.

Satisfaits des derniers équipements reçus, nous avons renouvelé notre confiance à la même entreprise locale, contribuant ainsi au soutien de l'économie territoriale.

Acquisition d'un vélo broyeur pour les animations

Dans le cadre des actions de sensibilisation menées sur le territoire, le service communication s'est équipé d'un vélo broyeur.

Cet outil pédagogique, transportable facilement lors d'événements locaux, permet de capter l'attention du public et de valoriser, de manière concrète, les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets.

Il s'inscrit dans notre volonté de rendre le tri plus visible, compréhensible et accessible à tous.

LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont délégué au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.
Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service

► Périmètre 2024 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle

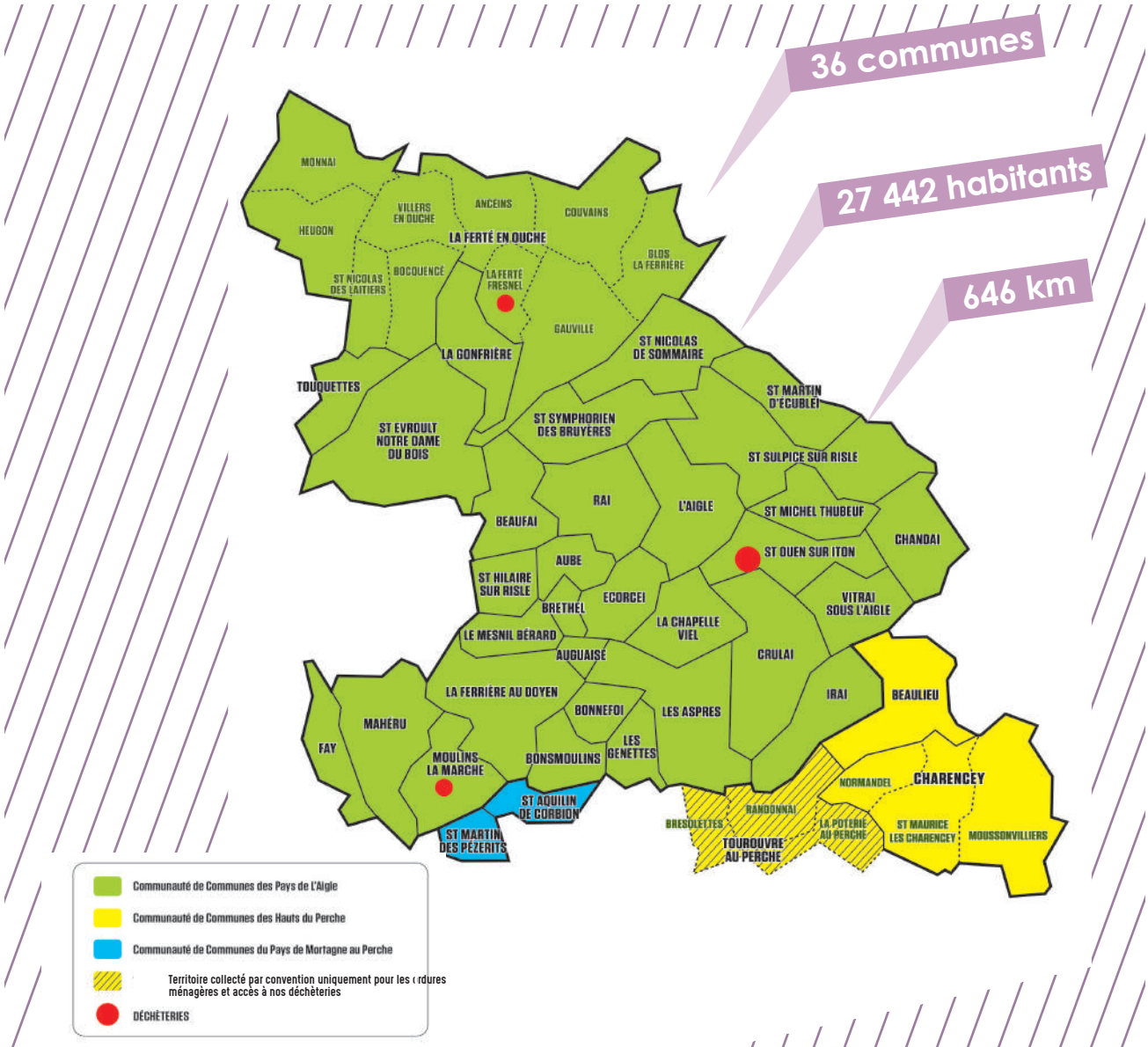

21 services hebdomadaires de collecte d'octobre à mai et
29 services hebdomadaires de collecte de mi-juin à mi-septembre,
362 jours d'ouverture de la déchèterie de L'Aigle,
5538 heures d'ouverture cumulées des déchèteries.

6 Bennes à Ordures Ménagères,
3 Véhicules légers de collecte,
2 camions de transports des déchets,
1 camion à bras de levage,
1 pelle sur pneus,
1 engin télescopique,
1 chariot élévateur,
3 véhicules légers.

3 déchetteries,
1 quai de transfert OMr, Papiers, Verre et Emballages,
1 plateforme de compostage.

34 ETP, dont **27** titulaires et contractuels permanents,
2732 heures d'été, **1962** heures de contrat à durée déterminée,
et **6425** heures d'intérim.

► Les différentes collectes :

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 bennes classiques mono-compartimentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le jeudi pour collecter les cartons des professionnels. Les équipages sont constitués d'un chauffeur et d'un ou de deux ripeurs, selon le volume des déchets à collecter.
Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs translucides.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire ou en sacs.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 272 colonnes aériennes sont réparties en 85 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 312 habitants environ.
Toutes les communes du territoire, soit 36, sont concernées par la collecte des emballages ménagers en porte-à-porte en sacs translucides. Elle a lieu tous les 15 jours pour 35 communes, et toutes les semaines pour la Ville de L'Aigle.
Pendant la période estivale, les 36 communes bénéficient d'une collecte hebdomadaire d'ordures ménagères.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibrociment, les déchets du bâtiment, les pneus, etc.

► Indicateurs Ressources Humaines

► Journées de formations

L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents montent en compétences, se perfectionnent et découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets.
En 2024 c'est un total de 59 jours de formations qui ont été effectués par nos agents.

► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	2022		2023		2024	
Jours Maladie ordinaire	258 j	9 Agents	48 j	3 Agents	100 j	3 Agents
Jours Maternité	23 j	1 Agent	0 j	-	0 j	-
Jours Longue Maladie	730 j	2 Agents	730 j	2 Agents	730 j	2 Agents
Jours accidents de Service	296 j	2 Agents	470 j	2 Agents	120 j	4 Agents
Total	1307 jours		1248 jours		950 jours	
Taux d'absentéisme	11,80 %		10,31 %		7,85 %	

Cette année, nous sommes heureux de constater une baisse significative du taux d'absentéisme par rapport aux deux années précédentes. Ce recul est encourageant, bien que le taux global reste élevé, principalement en rai-son des absences prolongées de deux agents en longue maladie, totalisant à eux seuls 730 jours.

En excluant ces absences exceptionnelles, le taux d'absentéisme réel s'établit à 1,81 %, une valeur très infé-rieure à la moyenne observée dans les collectivités territoriales de même nature, où le taux avoisine généra-le-ment 10 à 12 %. Ce résultat reflète une dynamique positive en matière de gestion des ressources humaines et constitue une base solide qu'il convient de préserver.

► Jours de collecte

COMMUNES	JOUR	SECTEUR
Anceins	Lundi	14
Aube	Lundi	12*
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	Mercredi	33
Auguaise	Mercredi	33
Beaufai	Mardi	23
La Gare ;	Lundi	12*
Le Buisson ; La Tuillerie	Jeudi	44
Beaulieu	Mercredi	34
La Berrerie ; Les Haies Blot	Mardi	22
La trinité ; Les Jardins ; La Beaudelière	Mercredi	32
Bocquencé	Lundi	14
Bonnefoi	Lundi	13*
Le Moulins de Bras	Mercredi	33
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle)Launay	Lundi	11*
Bonsmoulins	Lundi	11*
Bresolettes	Mardi	*Non Concernés*
Brethel	Mercredi	33
Chandai	Mardi	21
Couvains	Mardi	24
La Rabotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châtelets	Lundi	14
La Bellengère ; La Marinière ; Le Préamont	Jeudi	43*

COMMUNES	JOUR	SECTEUR
Crulai	Mercredi	32
Cour du Pont ; La Duretière ; Les Châtelets ; Les Quatre Acres ; Le Parc ; Le bois de la Pierre ; La Viette	Mercredi	34
Fretvent	Mardi	22
Pré Bouvet ; La Repesserie	Lundi	11*
Ecorcei	Mercredi	33
Fay	Lundi	11*
Gauville	Mardi	24
Les Heunières	Lundi	14
La Garenne	Jeudi	44
Glos la Ferrière	Jeudi	43*
Les Aulnaies/ Les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	Mardi	24
Heugon	Vendredi	54
Irai	Mercredi	32
La Bonnerie ; Les Bruyères de nurettes ; La Cernetterie ; Le Chenet ; Le Bas Chenet ; Le Haut Chenet ; La Détourbe, Les Etangs ; Les Gaillons ; La Godèterie ; La Henterie ; Ker Yves ; Les Noés du Rat ; La Thièrerie ; Le Tremblai	Mardi	22
La Louverie ; La Cour Gâtine ; Le Clos Rosille ; Les Bois	Mercredi	34
L'Aigle	Jeudi *Emballages*	Vendredi *Ordures ménagères*
Chemin St Pair	Mardi	23
Le Tertre	Mercredi	33
La Roseraie ; La Frémondière ; Les Caillottes ZI ; La Bouverie	Vendredi	53
Le Blaizot	Jeudi *Emballages*	Lundi Vendredi *Ordures ménagères*
L'Horloge (Immeubles)	*Non concernés*	Lundi Mercredi Vendredi
La Madeleine	*Non concernés*	Mardi Vendredi

La Chapelle Viel	Lundi	11*
Le Nouveau Monde	Lundi	13*
Campagne de Grignon ;Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Les Uissards ; La Rousselière ; Villeplée ; Maubuisson ; Le Pré Bazelin	Mercredi	33
La Perrotière ; La Rechenière	Jeudi	43*
La Ferrière au Doyen	Lundi	13*
La Bardière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonnière ; L'aunai-Belle-Eau ; La Maison Barré ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noés Rouges ; Sécheville ; La Vacherie ; La Haute Voie ; La Sicoterie ; La Vergottière passerelle	Lundi	11*
Nilly	Mercredi	33
La Ferté Fresnel	Vendredi	53
Les Auberdières ; La Jouvignière	Mardi	24
La Gonfrière	lundi	14
La Hallière ; La Gudière	Jeudi	44
Le Ménil Bérard	Lundi	11*
La Massinière ; La Chevalerie	Lundi	12*
La Poterie au Perche	Mardi	*Non Concernés*
Le Aspres	Mercredi	33
La Brosse ; La Futelaye	Mercredi	32
Les Genettes	Lundi	13*

Mahéru	Lundi	11*
La Bretonnière, Falandre, La Foulerie	Lundi	13*
Monnai	Vendredi	54
Moulins la Marche	Lundi	13*
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie, le Vieux Pont, Les Tyres	Lundi	11*
Moussonvilliers	Mercredi	34
Normandel	Mardi	22
Rai	Mardi	23
Les Aucherets ; Le Chaloir ;	Lundi	12*
Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi	44
Le Bois Normand ;	Jeudi *EM*	Vendredi *OM*
Le Moulins à Papier (passerelle)	*Fait par la CDC*	
Randonnai	Mardi	*Non Concernés*
St Aquilin de Corbion	Lundi	11*
St Evroult Notre Dame du Bois	Jeudi	44
Les Houlettes	Mardi	23
St Hilaire sur Rille	Lundi	12*
St Martin D'Ecublei	Mercredi	31
Les Aulnaies ; Le bois Bertre ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Rolerie	Mardi	24
St Martin des pezerits	Lundi	11*
Fourchambault	Lundi	13*

St Maurice les Charencey	Mercredi	34
Le Bois de normandel ; la Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmenson	Mardi	22
St Michel Tuboeuf	Mardi	21
Belzaise ; Le Bois Aulard ; La Détourbe ; Les Saussettes	Mercredi	32
La Bulnelière ; Les Rechins	Mercredi	34
St Nicolas de Sommaire	Mardi	24
La Campagne du Parc	Jeudi	43*
St Nicolas des Laitiers	Vendredi	54
La Fontaine (Route de Touquettes) ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière ; Les Drots	Lundi	14
St Ouen sur Iton	Mardi	21
La Bellengère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La harllière ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Haut Prés ; La Racibnière ; La Solardière ; Le Trèfle ; (La Putellière : passerelle sur l'allée du Buat)	Mercredi	34
La Blondellière	Jeudi	43*
La Nourie	Vendredi	52
Le Parc du Buat	Vendredi	53

St Sulpice sur Risle	Mecredi	31
Les Masselins ; La Bibaudière	Mardi	21
La Fontaine ; Les Ranjaux	Mardi	24
La Briquetterie ; Les Cottage ; La Guingette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des Cottages ; Rue du Météore	Jeudi *Emballages*	Vendredi *Ordures ménagères*
Le Godet ; La Morinière	Vendredi	53
La Sapaie	Jeudi	44
Le Bois Aulard ; La Pichotière ; Anglures (D926B) ; Campagne d'Anglures ; le Souchey ; Belzaise	Mercredi	32
Les Anglures (Rd Point Véto à Leclerc) ; Impasse Anglures ; Chemin de la Madeleine ; Le Minerai ; Le Chemin du Minerai	Mercredi	34
St Symphorien des Bruyères	Jeudi	44
La Cour Claude	Mardi	24
Touquettes	Lundi	14
Le Pont Œuvre	Jeudi	44
Villers en Ouche	Vendredi	54
Les Dairées ; Villeron	Lundi	14
Vitrai	Vendredi	52
Le Boulay	Mardi	21
Le Mesnil ; La Mulonnière	Mercredi	32

INDICATEURS TECHNIQUES

La production totale de déchets par habitant a connu une hausse notable en 2024, atteignant 689 kg/habitant, contre 626 kg/habitant en 2023, soit une augmentation de 10,1 %. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des apports en déchèterie, passés de 422 à 508 kg/habitant, soit une hausse de 20,4 %, notamment en raison des apports importants des professionnels.

Dans ce contexte, bien que la collecte des déchets en sacs translucides ait concerné pour la première fois une année pleine sur la Ville de L'Aigle, nous constatons une baisse des emballages ménagers collectés en porte-à-porte, passant de 61 à 58 kg/habitant, soit une diminution de 4,9 %, un résultat décevant alors que cette évolution aurait logiquement dû s'accompagner d'une hausse des tonnages collectés, ce qui montre que des progrès restent à faire sur ce flux malgré les outils mis en place et appelle à une vigilance en matière de sensibilisation et de pratiques de tri sur le territoire, en particulier sur la ville de l'Aigle récemment intégrées au dispositif.

En revanche les ordures ménagères résiduelles poursuivent leur baisse significative, passant de 104,62 à 87,93 kg/habitant, soit une réduction de 16 %, ce qui représente un levier important d'économies sur les coûts d'incinération et témoigne d'une dynamique positive qu'il convient de consolider.

	2023	2024	Évolution 2023-2024	
Population OM et déchèteries	27442 hab	27442 hab	0,0 %	0 hab
Population Tri sélectif	26581 hab	26581 hab	0,0 %	0 hab
Ordures ménagères résiduelles	**2 871 t**	**2 413 t**	**-16,0 %**	**- 458 t**
Emballages	1 211 t	1 168 t	-3,6 %	-44 t
Papiers	456 t	424 t	- 7,1 %	- 33 t
dont quantités recyclées	1 301 t	1 228 t	-5,6 %	-73 t
Verre	1 046 t	975 t	-6,8 %	-71 t
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	**5 584 t**	**4 979 t**	**-10,8 %**	**-605 t**
Déchèteries	11 594 t	13 932 t	20,2 %	2 338 t
TOTAL	**17 178 t**	**18 911 t**	**10,1 %**	**1733 t**
Déchets ménagers assimilés (RS)	517 t	551 t	6,6 %	34 t
TOTAL GÉNÉRAL	**17 695 t**	**19 462 t**	**10,0 %**	**1 767 t**

La loi AGEC, de 2020, fixe un objectif de réduction de 15 % entre 2010 et 2030. L'objectif fixé est de 546 kg par an et par habitant.

Cet objectif sera difficile à atteindre, surtout que nos apports en déchèteries restent conséquents.

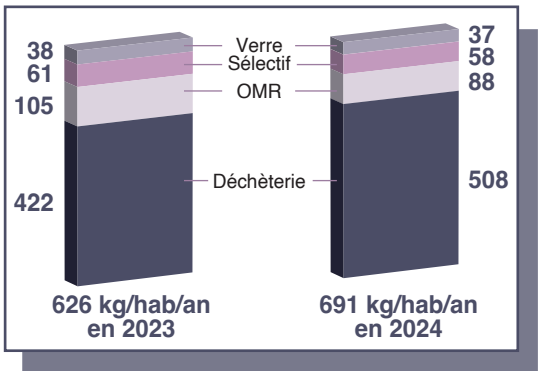

Les ordures ménagères résiduelles

En 2024, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de 16% ! Nous avons collecté 458 tonnes de moins qu'en 2023.

Entre 2018 et 2024, le tonnage d'ordures ménagères par habitant a diminué de manière significative, passant de 192,51 kilogrammes à 87,93 kilogrammes, ce qui représente une réduction totale de 3 000 tonnes. Cette tendance générale à la baisse montre des améliorations significatives dans les pratiques de réduction des déchets à la source, une meilleure séparation des déchets recyclables et des efforts accrus de sensibilisation.

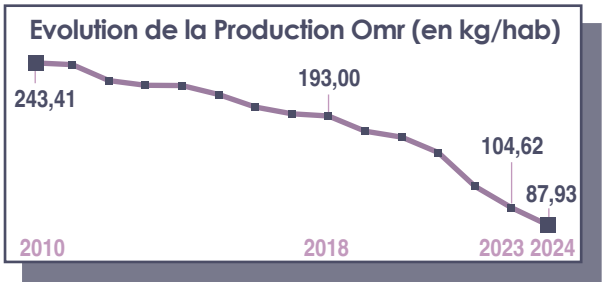

Il est important de souligner cette année une baisse de -458 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte, ainsi qu'une baisse quasi proportionnelle des tonnages incinérés -538 tonnes.

La baisse des tonnages incinérés devrait se poursuivre en 2025, notamment grâce à la mise en place de la Responsabilité Élargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP PMCB). Cette évolution permettra non seulement d'analyser les effets sur une année complète, mais aussi de capter de nouveaux flux de déchets qui ne seront plus orientés vers l'incinération.

Nous sommes toujours en attente de subvention, à la suite d'une étude des biodéchets menée par notre service communication pour explorer le potentiel des biodéchets dans la réduction des ordures ménagères. Les biodéchets, comprennent les restes alimentaires et les déchets verts, représentent une part significative des déchets domestiques. La mise en place du tri à la source des biodéchets permettra de réduire les tonnages collectés grâce au compostage, en détournant ces déchets de la poubelle classique et en diminuant ainsi le volume global des ordures ménagères.

Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2024, 32 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 551 tonnes collectées.

La collecte sélective

Évolution des tonnages

		2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
papier	collecté	479,12	455,7	423,50	-7,1 %
	recyclé	479,12	455,7	423,50	-7,1 %
emballages	collecté	910,44	1211,42	1168,00	-3,6 %
	recyclé	634,64	845,30	805,00	-4,8 %
sous total	**collecté**	**1389,56**	**1667,12**	**1592,00**	**-4,5 %**
	recyclé	1113,76	1301	1229,00	-5,5 %
	refus	275,80	366,12	363,00	-0,9 %
	taux de refus	19,85	20,00	22,80	3,8 %
verre	collecté	989,94	1045,66	975,00	-6,8 %
Total	**collecté**	**2379,50**	**2712,78**	**2567,00**	**-5,4 %**

En 2024, la collecte sélective a représenté 2 567 tonnes, soit une baisse de 5,4 % par rapport à 2023. Cette diminution globale s'explique notamment par la baisse du papier collecté (–7,1 %) et du verre (–6,8 %), ainsi qu'un léger recul des tonnages d'emballages (–3,6 %). Le volume total recyclé suit la même tendance, avec une baisse de 5,5 %, tandis que le taux de refus continue d'augmenter, atteignant 22,8 % (+3,8 %), ce qui souligne la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation au tri. Malgré ces baisses, les tonnages restent supérieurs à ceux de 2022, traduisant une collecte sélective qui se maintient à un niveau élevé, mais qui nécessite un effort collectif renouvelé pour progresser à nouveau.

Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci-après.

Performance en kg/hab	2023	2024	Évolution 2023-2024	Moyenne nationale (2023)
cartonnette	11,19	13,42	**19,9 %**	
Briques alimentaires	2,08	1,04	**-50,0 %**	
Plastiques	11,82	10,27	**-13,1 %**	
Boites en acier	2,87	1,99	**-30,7 %**	
Boites en aluminium	0,93	0,80	**-13,4 %**	
Sous total Emballages	**28,91**	**27,54**	**-4,8 %**	**25,10**
Journaux et papiers	17,14	15,93	**-7,1 %**	**14,60**
sous total recyclables secs	**46,06**	**43,47**	**-5,6 %**	
Verre	39,33	36,66	**-6,8 %**	**33,70**
Total	**85,39**	**80,13**	**-6,2 %**	**73,40**

En 2024, la performance de recyclage par habitant s'établit à 80,13 kg, en baisse de 6,2 % par rapport à 2023. Cette diminution est principalement liée à la baisse des tonnages de recyclables secs (–5,6 %), avec notamment une chute du verre (–6,8 %) et des journaux et papiers (–7,1 %), deux flux historiquement bien valorisés. Mal-gré ce recul, la performance globale reste supérieure à la moyenne nationale de 73,40 kg/habitant (données 2023).

Les résultats concernant les emballages montrent également un repli global de 4,8 %, atteignant 27,54 kg/habitant contre 28,92 kg en 2023. Cette baisse est due aux diminutions importantes enregistrées sur les plastiques (–13,1 %), les boîtes en acier (–30,7 %), les briques alimentaires (–50,0 %) et l'aluminium (–13,4 %), malgré une progression notable sur la cartonnette (+19,9 %). Les performances locales restent toutefois au-dessus de la moyenne nationale pour ce flux, qui s'élevait à 25,10 kg/habitant.

Ces résultats traduisent un léger recul global, qui doit inviter à redoubler d'efforts en matière de tri et de sensibilisation. Le maintien d'un niveau supérieur à la moyenne nationale reste un indicateur positif, mais les baisses observées sur plusieurs matériaux clés soulignent l'importance de poursuivre les actions d'amélioration, tant auprès des usagers que dans l'optimisation des dispositifs de collecte.

Le service communication

Interventions du service communication

En 2024, le service communication a réalisé 121 animations auprès de 19 établissements scolaires, d'un IME (Aube), de 5 centres de loisirs (Moulins-la-Marche, Aube, Rai, Galleron, Le Bois de la Pierre) et d'une structure spécialisée (La Corne d'Or). Deux visites de déchèterie ont également été organisées à destination de jeunes publics.

Un concours de collecte de chaussures a été mis en place dans les établissements scolaires. Il a rassemblé 1 082 élèves issus de 11 établissements inscrits. À cette occasion, 23 classes ont été spécifiquement sensibilisées au recyclage des textiles, avec un total de 6,5 tonnes de chaussures collectées, soit 28 000 chaussures collectées.

Les trois établissements gagnants sont :
- Saint-Évroult
- Irai
- Saint-Michel-Tubœuf

Visite de la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton

Une visite de déchèterie ouverte au grand public a été organisée pour la première fois en octobre 2024. Elle a été couplée à une animation avec le vélo broyeur, sur inscription. 38 personnes ont ainsi pu découvrir les installations et les missions du SMIRTOM de manière ludique et pédagogique.

Les distributions de sacs translucides

Deux opérations de distribution de sacs poubelles ont eu lieu en centre-ville de L'Aigle :
- En avril, durant trois jours (samedi, lundi, mercredi), 600 habitants ont été accueillis
- En octobre, durant deux jours (samedi, lundi), 572 habitants ont été touchés

Au total, 1 172 habitants ont bénéficié de ces distributions, facilitant ainsi l'accès aux sacs réglementaires pour les foyers non véhiculés.

Les actions autour du vélo broyeur

Nouveauté 2024, le SMIRTOM a acquis un vélo broyeur permettant de broyer des bouchons en plastique. Ces bouchons sont transformés en paillettes, qui sont ensuite chauffées à 240 °C et injectées manuellement dans un moule à l'aide d'une presse. Ce dispositif innovant a fait l'objet de 20 animations tous publics confondus depuis son lancement en février.

Le vélo broyeur a notamment été mis à l'honneur lors de :
- La Journée Olympique Paralympique (JOP) en juin, avec également un vélo smoothie utilisant des fruits avancés, pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le Biche Festival, où l'animation a rencontré un grand succès auprès du public

La Semaine verte et Nettoyons la nature

Le SMIRTOM a participé à la Semaine Verte en partenariat avec la Ville de L'Aigle. Plusieurs actions ont été proposées :
- Visite de déchèterie ouverte à tous
- Randonnée de ramassage des déchets
- Présence à la foire aux arbres en mars, avec une démonstration du vélo broyeur et un sondage sur le compostage

Le SMIRTOM a également pris part à plusieurs opérations de nettoyage de la nature tout au long de l'année, en partenariat avec les communes et les établissements scolaires.

Le Rallye Citoyen

Cet événement offre à tous les élèves de troisième des collèges Dolto et Molière de notre ville l'opportunité de mettre en pratique leurs connaissances sur les instances citoyennes, et de mieux en comprendre le rôle et les missions au quotidien. A cette occasion, des ateliers sont organisés pour chaque entité et des question-naires sont proposés aux élèves.

Prêts de matériel et partenariats événementiels

Le SMIRTOM a poursuivi ses partenariats événementiels, en mettant à disposition du matériel (conteneurs, signalétique) pour :
- Le Biche Festival
- La Fête des Potiers
- Vitrai en Couleur
- La Fête du Cheval

Des supports de communication adaptés ont été conçus pour chaque événement, afin d'ajuster les messages de tri en fonction des publics ciblés.

Bilan annuel de La Ressourcerie

La ressourcerie REPAIR a collecté au total 285,796 tonnes en 2024, réparties entre les apports dans le local du SMIRTOM (142,753 tonnes), les apports directs à la ressourcerie (93,029 tonnes) et les collectes lors de vides-maisons (50,114 tonnes). Le tonnage collecté dépasse largement l'objectif initial fixé à 180 tonnes, atteignant 158,8 % de l'objectif prévu, ce qui confirme l'intérêt croissant pour le réemploi au sein de notre territoire.

Pour cette année, la ressourcerie avait trois objectifs en matière de gestion des déchets et de valorisation des matériaux :

- **Le réemploi des matériaux** : avec 233 tonnes réemployées, ce résultat illustre l'engagement constant des équipes ainsi que l'intérêt croissant des usagers pour le réemploi et l'économie circulaire.
- **La valorisation** : 43 tonnes de matériaux ont été valorisées, un chiffre en progression par rapport à l'année précédente, traduisant une meilleure orientation des flux non réemployables.
- **Les déchets ultimes** : seuls 8,9 tonnes ont été dirigées vers l'élimination, confirmant la qualité du tri effec-tué en amont et la pertinence des choix de traitement.

En ce qui concerne les ventes, trois catégories se démarquent nettement :

1. **Le mobilier**, qui reste la catégorie la plus prisée des usagers,
2. **La vaisselle**, qui connaît un renouvellement rapide et constant,
3. **L'éco-bazar**, qui regroupe des objets variés attirant une clientèle large et fidèle.

Les paniers moyens varient selon les jours d'ouverture : 10,82 € le mardi, 10,54 € le jeudi, et 13,76 € le sa-medi, jour de plus forte affluence. Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 190 000 €, un niveau stable et satisfai-sant pour ce type de structure.

Sur le plan de **l'insertion professionnelle**, la convention prévoit 10,33 ETP. En 2024, quatre sorties ont été enregistrées :

- Deux sorties positives, c'est-à-dire des personnes ayant retrouvé un emploi ou une formation quali-fiante,
- Une sortie en accompagnement, désignant une fin de contrat accompagnée d'un parcours d'orientation sociale ou professionnelle structuré (sans emploi immédiat mais avec un suivi actif),
- Et une sortie sans solution, à améliorer dans les prochaines années.

Les performances de l'année 2024 mettent en évidence le succès de la ressourcerie REPAIR auprès de la popu-lation locale. Ces résultats sont encourageants pour la suite, et montrent qu'aujourd'hui les valorisations des ressources et le réemploi sont devenus des gestes clés de notre quotidien.

• Collecte par catégorie en kg

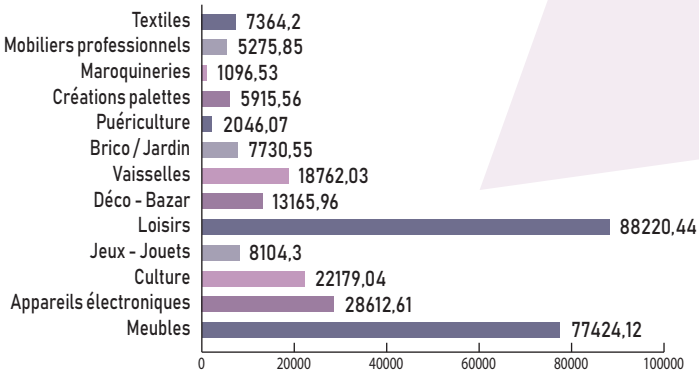

Ce graphique montre que les plus gros volumes collectés concernent les loisirs, les meubles et les appareils électroniques, ce qui souligne l'importance de donner une seconde vie à ces objets pour limiter les déchets.

• Les chiffres d'affaires mensuels

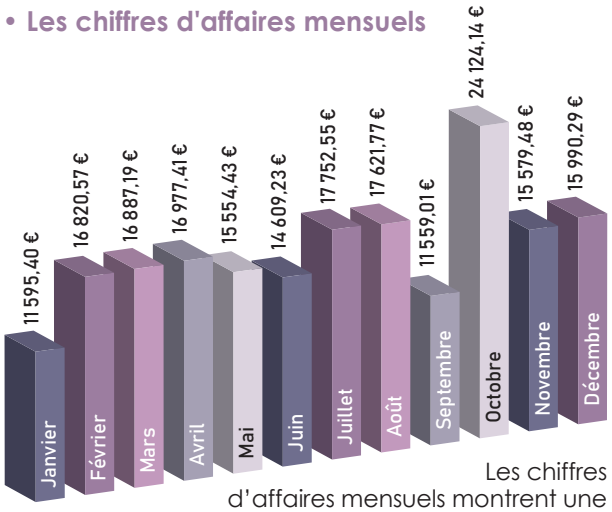

Les chiffres d'affaires mensuels montrent une stabilité des recettes tout au long de l'année, même si les mois de janvier et septembre se démarquent par des résultats nettement plus faibles.

• Collecte par kg selon origine

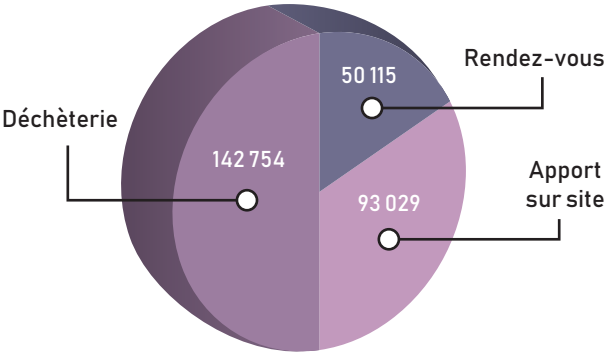

La majorité des apports provient de la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton, qui représente à elle seule plus de la moitié des tonnages collectés. Malgré tout nous constatons que sur les derniers mois les apports sur site s'amplifient ce qui est positif.

Les déchèteries

Objectif

Les déchetteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchetterie de Saint-Ouen-sur-Iton.

Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchetteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation.

Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : **le tri doit obligatoirement être réalisé**.

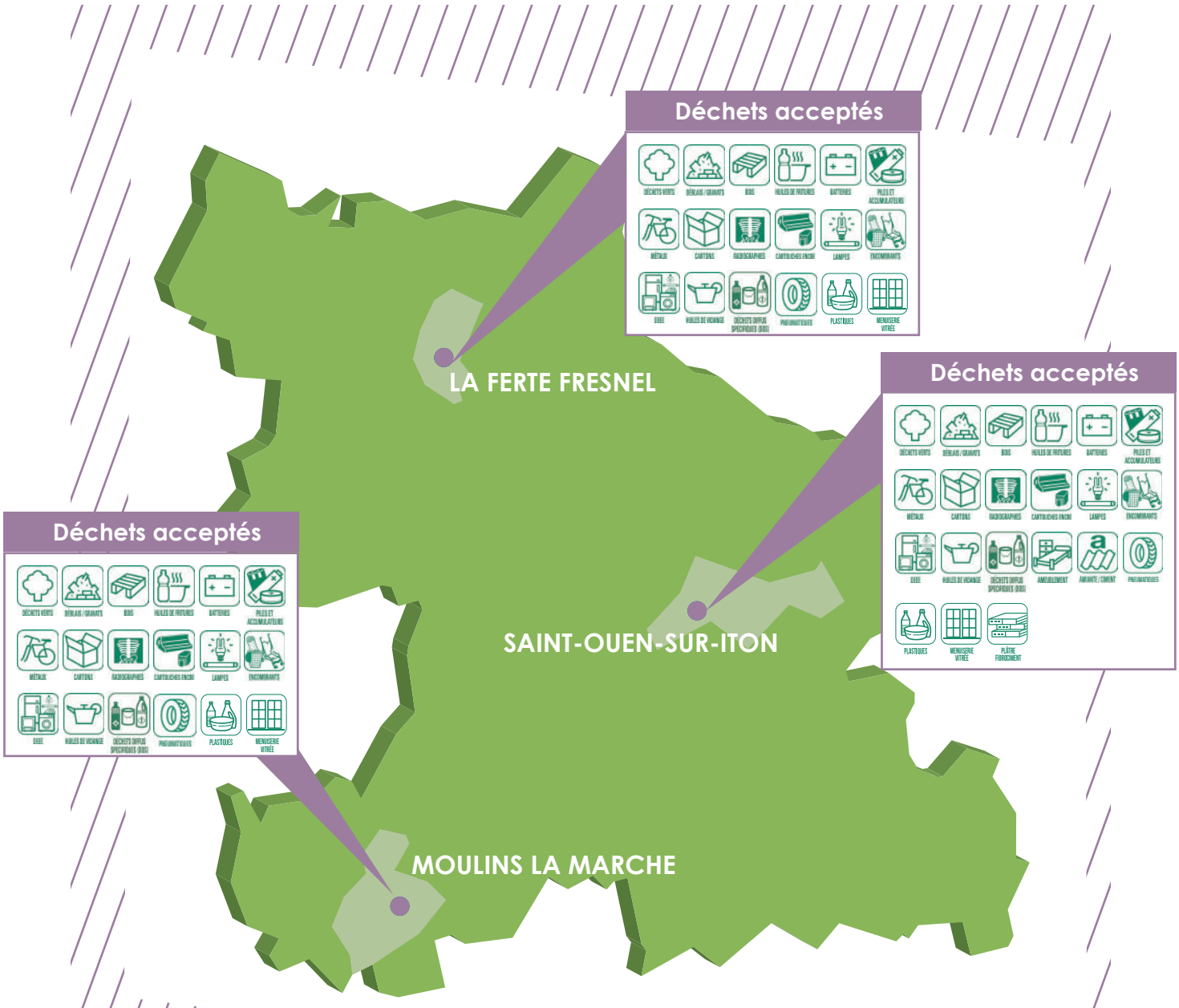

► Des tonnages en hausse

On note cette année une évolution significative des tonnages totaux de déchets apportés en déchèteries, avec une hausse de 2 338 tonnes, soit une progression de 20,17 % par rapport à 2023.

Dans le détail, plusieurs flux sont en nette augmentation :

- Les déchets verts enregistrent une progression marquée de 900 tonnes (+24,32 %), majoritairement liée aux apports croissants des professionnels, et à une météo pluvieuse.
- Les gravats avec une hausse de 1 320 tonnes (+101,54 %), principalement en raison de la mise en place de la nouvelle filière PMCB et de la gratuité de leur réception sur l'ensemble de nos trois déchèteries.
- Le fibrociment bondit également de 193,14 % (soit +110 tonnes), une évolution également liée à l'ouverture de la filière PMCB et à la gratuité de dépôt mise en place spécifiquement à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton.
- Les déchets dangereux au global augmentent de 63,51 %, principalement du fait de l'apport conséquent de fibrociment.
- Les vêtements et les piles progressent respectivement de 38,69 % et 21,86 %, reflétant une meilleure adhésion des usagers aux consignes de tri sur ces flux spécifiques.

À l'inverse, certains flux sont en diminution :

- On note également une certaine diminution des tonnages sur plusieurs flux, notamment la ferraille (-21,95%) ainsi que d'autres déchets spécifiques.
- Le flux éco-mobilier diminue de 14,62 %, une baisse liée à la mise en place de la nouvelle REP, qui ré-oriente une partie des apports vers les filières bois et plastique.

En comparaison avec 2023, où nous avions observé une augmentation des encombrants liée à la mise en œuvre du tri (+500 tonnes), l'année 2024 montre une stabilisation du flux, avec une baisse de 3,68 %. Cette évolution intervient malgré l'impact du déploiement des consignes de tri sur le territoire de L'Aigle, qui avait entraîné une hausse ponctuelle des apports en encombrants l'an dernier. La diminution constatée cette année est donc parti-culièrement significative. Elle témoigne d'une réelle amélioration du tri à la source effectué par les usagers. Ce résultat encourageant confirme l'efficacité des actions de sensibilisation, et souligne la nécessité de poursuivre les efforts engagés dans cette voie.

En déchèteries, les déchets verts restent le flux principal, ils représentent 35% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB 23%, et les gravats 20%.

	2023	2024	Évolution 2023-2024	
Encombrants / DIB	3090 t	2976 t	**-114**	**-3,68 %**
Ferraille	401 t	313 t	**-88**	**-21,95 %**
Bois	863 t	882 t	**19**	**2,20 %**
Cartons	465 t	459 t	**-6**	**-1,29 %**
Déchets verts	3700 t	4600 t	**900**	**24,32 %**
Thuyas	176 t	145 t	**-31**	**-17,61 %**
Gravats	1300 t	2620 t	**1320**	**101,54 %**
Plâtres	0 t	154 t	**-**	**-**
Plastique	0 t	87 t	**-**	**-**
Menuiserie vitrée	0 t	65 t	**-**	**-**
DMS	70,14 t	67,50 t	**-2,64**	**-3,76 %**
Huiles minérales	12,90 t	10,08 t	**-2,82**	**-21,86 %**
Huiles végétales	2,12 t	1,84 t	**-0,28**	**-13,37 %**
Batteries	13,08 t	9,64 t	**-3,44**	**-26,30 %**
Piles et petits accumulateurs	2,71 t	3,31 t	**0,6**	**21,86 %**
Cartouches d'encre	0,10 t	0,10 t	**0**	**0,00 %**
Tubes et lampes	1,69 t	1,50 t	**-0,19**	**-11,50 %**
Fibrociment	57,12 t	167,44 t	**110,32**	**193,14 %**
Sous total Déchets dangereux	**159,87 t**	**261,41 t**	**101,54**	**63,51 %**
DEEE	366,26 t	367,75 t	**1,49**	**0,41 %**
Vêtements	137 t	190 t	**53**	**38,69 %**
Livres	-	-	**-**	**-**
Pneus	26,20 t	34,90 t	**8,7**	**33,18 %**
Eco-mobilier	909,50 t	776,54 t	**-132,96**	**-14,62 %**
TOTAL	**11594 t**	**13932 t**	**2338**	**20,17 %**

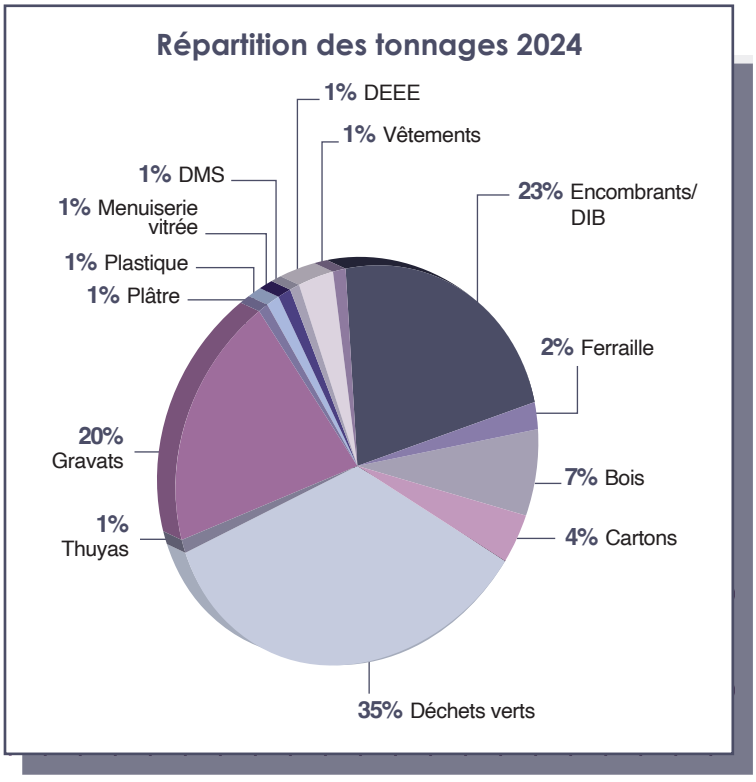

INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE

Evolution de la production de DMA, en kg par habitant. Avec seuil objectif/2030

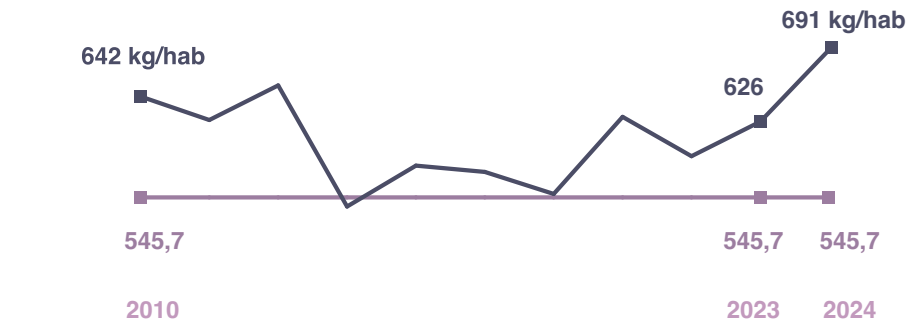

Evolution des productions des recyclables secs et du verre

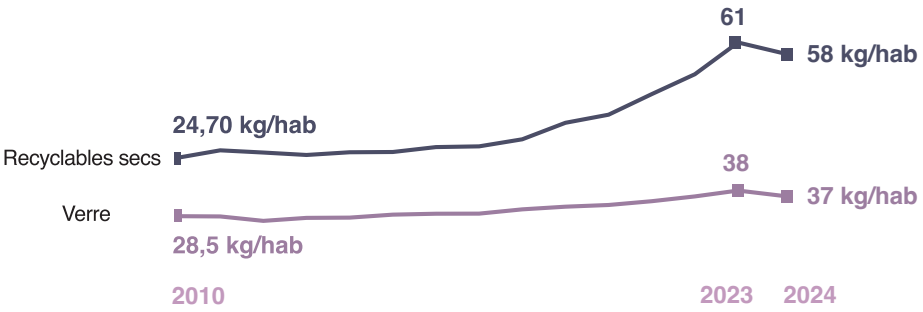

Evolution des productions par habitant en déchèteries

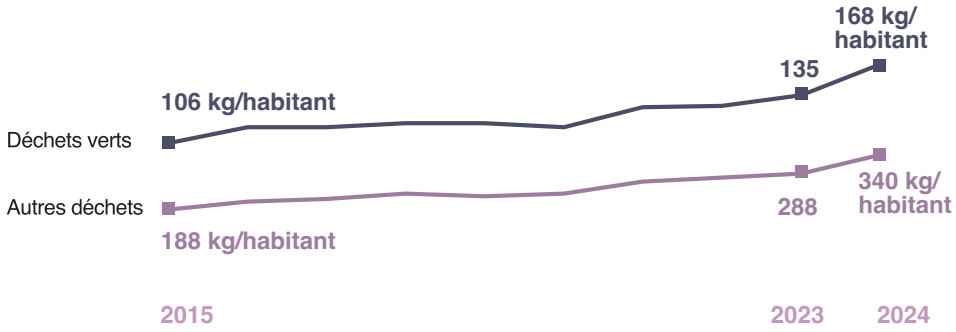

Evolution des tonnages envoyés en incinération

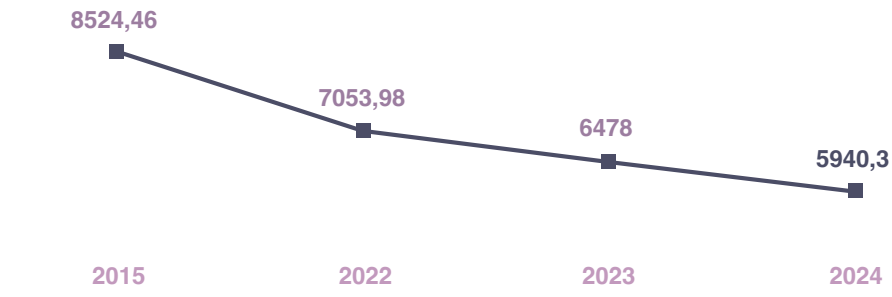

TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

Pour le SMIRTOM, en 2024, le taux global de valorisation matière atteint désormais 69,1 %.

Ce chiffre est en nette progression par rapport à 2023 où il s'établissait à 63,1 %

Cet excellent résultat permet d'affirmer que l'objectif national fixé par la loi TECV est d'ores et déjà atteint sur notre territoire.

Cette performance s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la prise en compte sur une année complète des nouvelles consignes de tri mises en œuvre à L'Aigle, qui ont permis une amélioration significative de la qualité du tri à la source. À cela s'ajoute la mise en place de la filière REP PMCB sur nos déchèteries, qui a permis la valorisation de nouveaux flux jusqu'alors considérés comme des OMr, notamment le plâtre, le plastique ou encore les menuiseries vitrées.

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire	Verre	975	13293 t	69,1 %
			Journaux papiers	455		
			Emballages	1168		
		Déchèteries	Cartons	459		
			Métaux en mélange	313		
			DEEE	367,75		
			Textiles	190		
			Gravats	2620		
			Thuyas	145		
			Eco-mobilier	777		
			Pneus	35		
			Plâtre	154		
			Plastique	87		
			Menuiserie vitrée	65		
			Bois	882		
	Compostage		Déchets verts	4600		
Valorisation énergétique			**OM/DIB**	**5940**	**5940**	**30,9 %**

► Filière de traitement

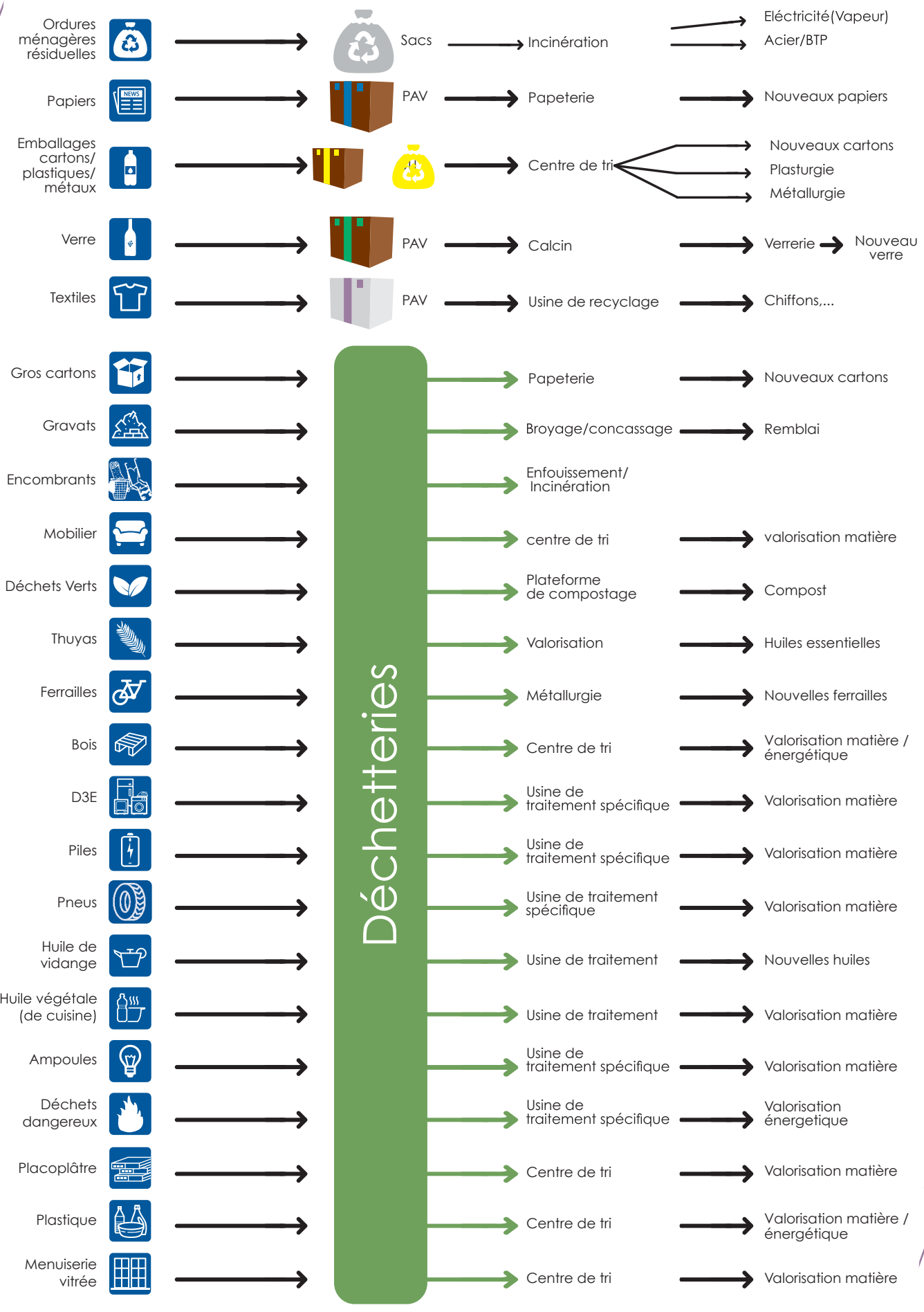

► Les sites de traitement

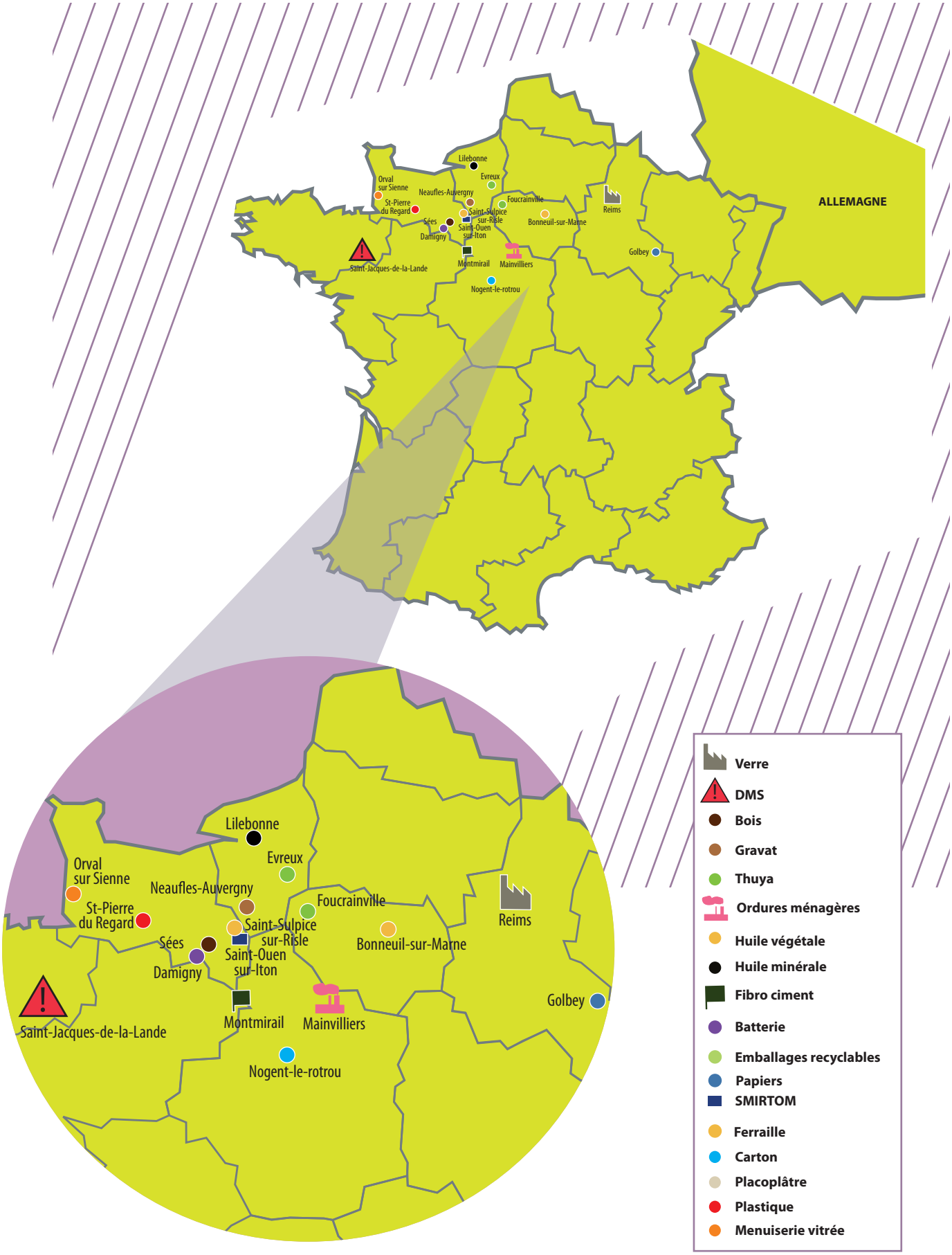

► Gestion des flux

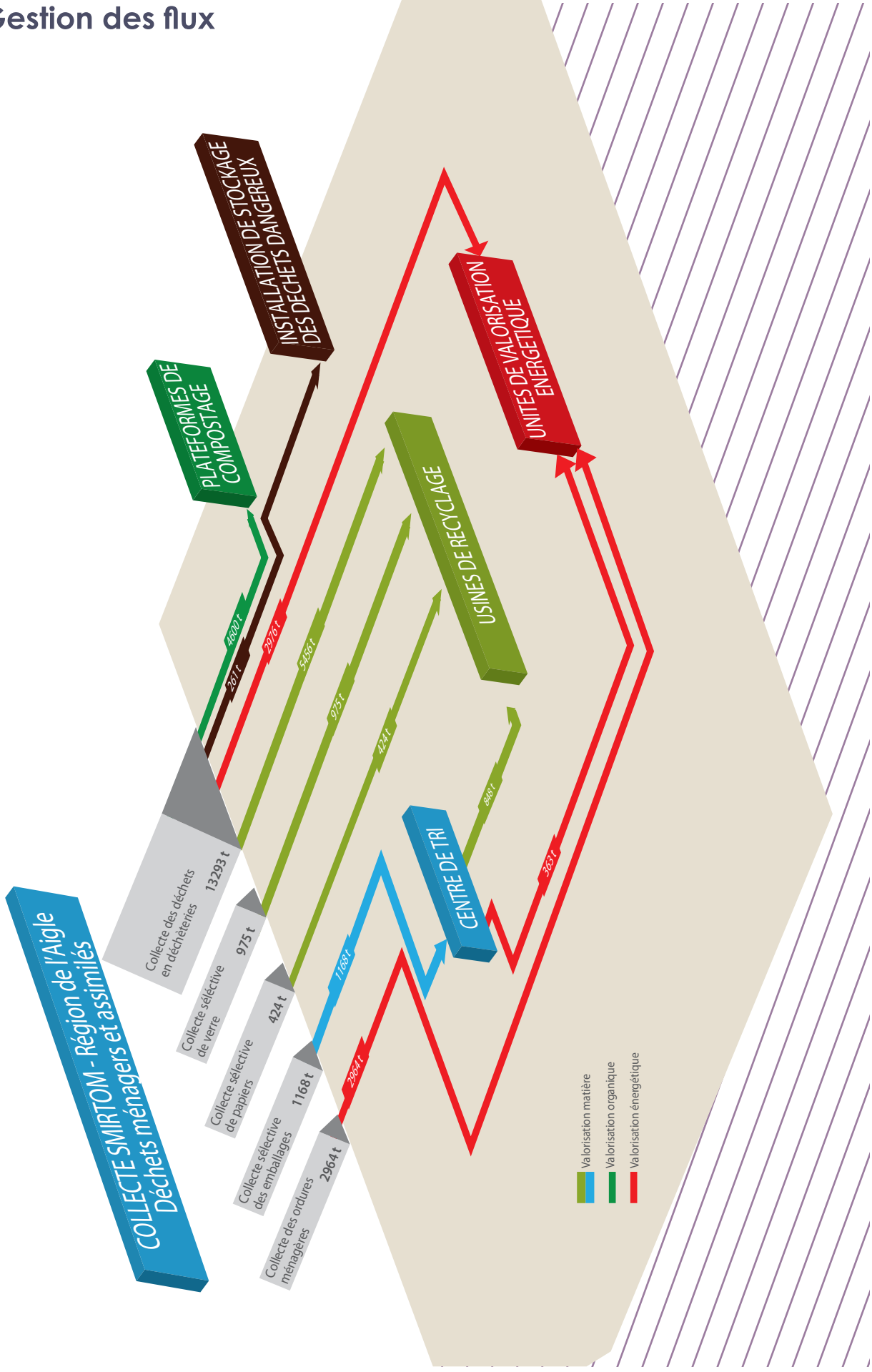

INDICATEURS FINANCIERS

► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élèvent à 4 032 695 euros contre 3 679 336 euros en 2023, soit une augmentation de 353 359 euros. Les dépenses globales sont donc en hausse de 9,6 %.

Dans le détail, les charges à caractère général poursuivent leur progression, avec une augmentation significative de 87 115,82 euros, notamment en lien avec le renouvellement de matériel roulant et les coûts liés à l'exploitation courante.

Après deux années consécutives de diminution, les dépenses liées au traitement des ordures ménagères connaissent une hausse de 94 860,53 euros. Cette augmentation s'explique principalement par le règlement de 13 mois de facturation sur l'exercice, ainsi que par une régularisation importante du marché en cours.

À l'inverse, les coûts liés au tri des recyclables enregistrent une légère baisse de 13 324,84 euros.

Le poste « Traitement des déchets verts » connaît quant à lui une hausse significative de 66 490,31 euros, liée à une augmentation notable des volumes collectés.

Les charges de personnel restent globalement stables, avec une progression modérée de 19 493 euros.

Répartition par poste de dépense

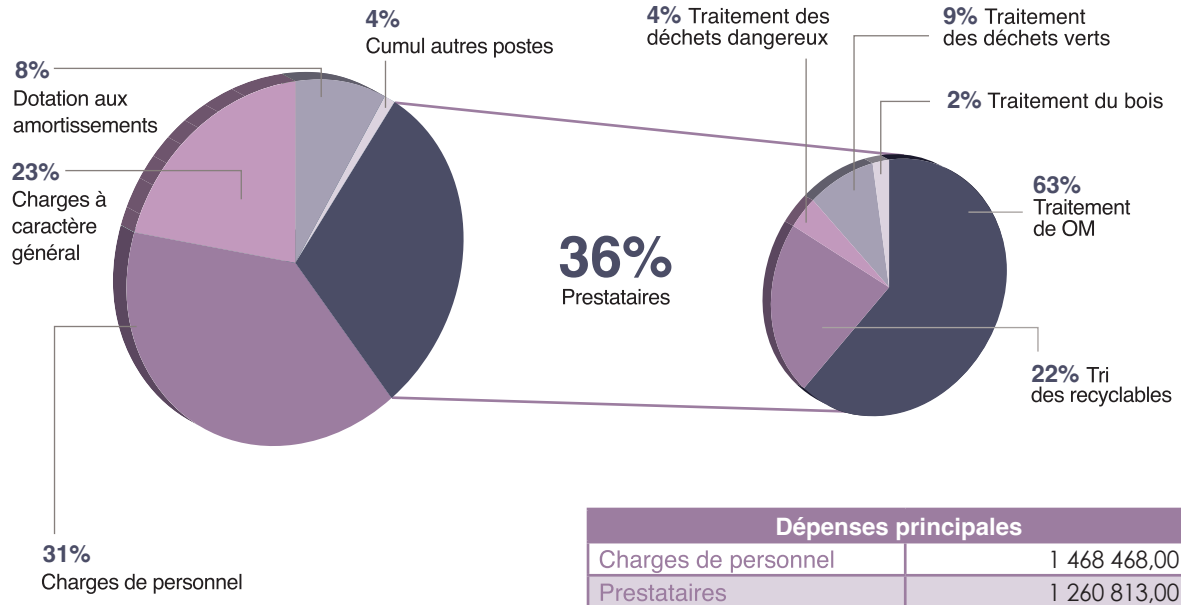

Dépenses principales	
Charges de personnel	1 468 468,00 €
Prestataires	1 260 813,00 €
Charges à caractère général	836 640,00 €
Dotation aux amortissements	304 715,00 €
Cumul autres postes	161 059,00 €
Total dépenses	4 031 695,00 €

Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations sont assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou des coûts d'investissement trop élevés, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation de la commande publique.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2024 sont regroupés dans le tableau suivant.

Principaux prestataires		Sommes versées en 2024
Taitement OM	Chartres Métropole Traitement et Valorisation	789 352 €
	PAPREC	277 816 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	35 571 €
	Paprec CRV (Fibrociment)	15 894 €
	SEP	18 183 €
Broyage déchets verts	Normandie Arome	
Retournements	Lawson	
Criblage et traitement des souches	Fréon	109 029 €

► L'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

- La réfection de la déchèterie de la Ferté-Frênel ;
- L'acquisition d'un vélo broyeur pour le service communication ;
- Le remplacement de 15 conteneurs d'apport volontaire pour le tri sélectif

► Les recettes

Les recettes autres que la TEOM en hausse.

En 2024 la TEOM a représenté environ 61% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, en comparaison la TEOM en 2023 et 2022 représentait 67% des recettes, et en 2021 elle représentait 72 %. Le produit de la TEOM s'élève à 2 622 114 euros. Le SMIRTOM devient de moins en moins dépendant de la TEOM, notamment grâce aux recettes versées par les différents éco-organismes avec lesquels des conventions ont été établies. Il est important de souligner que le tri des déchets nous permet de bénéficier de subventions significatives, sans lesquelles une augmentation de la TEOM serait inévitable.

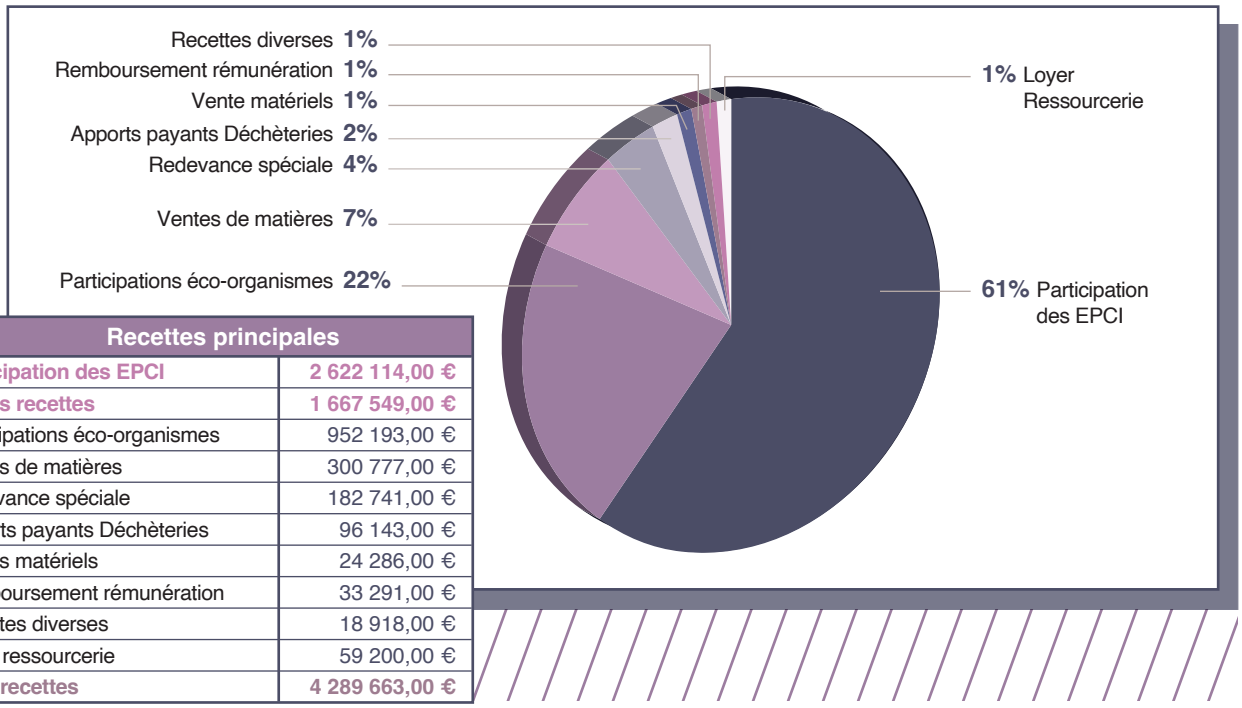

Recettes principales	
Participation des EPCI	2 622 114,00 €
Autres recettes	1 667 549,00 €
Participations éco-organismes	952 193,00 €
Ventes de matières	300 777,00 €
Redevance spéciale	182 741,00 €
Apports payants Déchèteries	96 143,00 €
Ventes matériels	24 286,00 €
Remboursement rémunération	33 291,00 €
Recettes diverses	18 918,00 €
Loyer ressourcerie	59 200,00 €
Total recettes	4 289 663,00 €

► Coûts à l'habitant
(population municipale)

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	97,09 €/hab	24,86 €/hab	72,22 €/hab
2017	100,13 €/hab	24,67 €/hab	75,46 €/hab
2018	99,88 €/hab	23,79 €/hab	76,09 €/hab
2019	102,35 €/hab	29,39 €/hab	72,96 €/hab
2020	109,28 €/hab	26,51 €/hab	82,77 €/hab
2021	116,16 €/hab	32,24 €/hab	83,92 €/hab
2022	123,20 €/hab	42,88 €/hab	80,32 €/hab
2023	134,08 €/hab	44,13€ /hab	89,95 €/hab
2024	146,92 €/hab	60,77 €/hab	86,15 €/hab

Le rapport financier de 2024 confirme la poursuite de la hausse du coût brut du service, qui atteint désormais 146,92 € par habitant.

Cette augmentation s'explique principalement par la progression continue des charges liées au traitement des déchets. La tendance à la hausse devrait se maintenir dans les années à venir. Afin de contenir le coût net à un niveau supportable, il est crucial de maximiser les recettes autres que celles provenant de la TEOM.

En 2024, ces recettes ont connu une nette progression pour atteindre 60,77 € par habitant, ce qui a permis de réduire le coût net par habitant à 86,15 €.

► Coûts à la tonne

Les coûts à la tonne sont également des valeurs à observer.

		Ordures ménagères résiduelles	Tri sélectif	Déchets de déchèteries
Coûts bruts	Collecte	341,34 € /tonne	219,82 € /tonne	92,91 € /tonne
	Transfert-transport	34,17 € /tonne	45,66 € /tonne	
	Traitement	132,88 € /tonne	133,93 € /tonne	
	Total	**508,39 € /tonne**	**399,41 € /tonne**	
Recettes		30,76 € /tonne	395,00 € /tonne	23,06 € /tonne
Coûts nets		**477,63 € /tonne**	**4,41 € /tonne**	**69,85 € /tonne**
Communication			20,12 € /tonne	

Le tableau présente une analyse des coûts liés à la gestion des déchets ménagers résiduels, du tri sélectif et des déchets de déchèterie. Il nous montre les coûts associés à chaque étape du processus de gestion des déchets, ainsi que les recettes générées et les coûts nets après déduction des recettes. Il est important de mettre en avant qu'une tonne de tri sélectif a un coût moindre en comparaison avec une tonne d'ordures ménagères.

INDICATEURS FINANCIERS DE SUIVI

Evolution des dépenses de fonctionnement

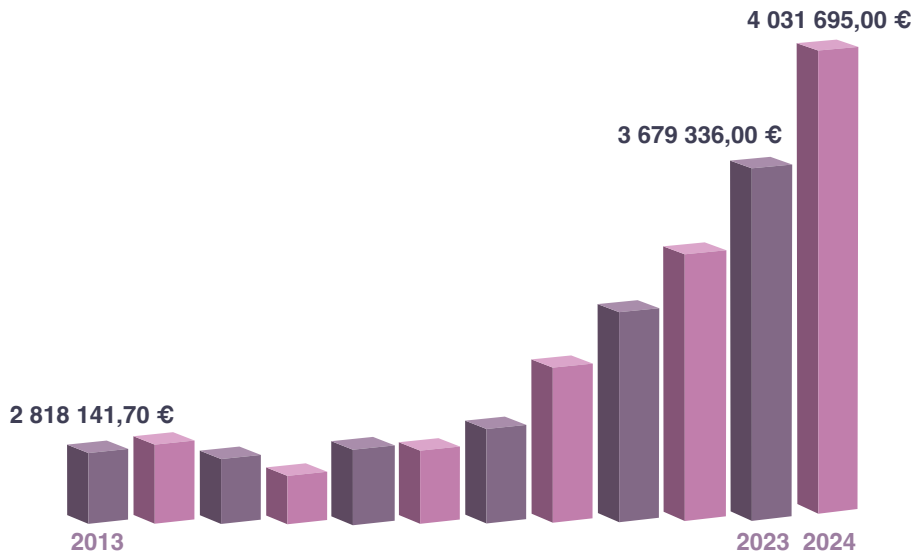

Evolution du coût du service en €/hab

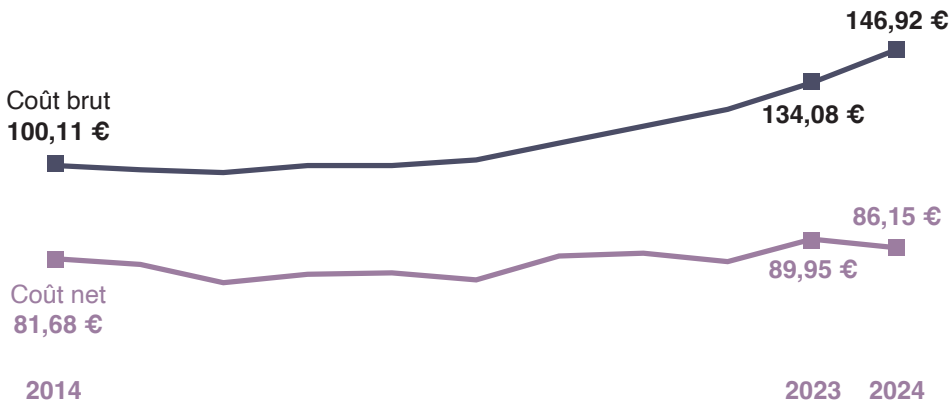

BILAN ET PERSPECTIVES

En 2024, l'évolution des tonnages s'est poursuivie dans le sens des précédentes années : les tonnages incinérés sont en nette baisse. Cependant, nous constatons une baisse des tonnages de la collecte sélective (-5,4%). Il faut donc continuer à accentuer le geste de tri afin que les tonnages d'emballages restants se retrouvent dans le circuit de la collecte sélective.

Les tonnages envoyés à l'incinérateur continuent de diminuer, comme pour l'année 2023 la baisse est significative (-8.3%), à noter que pour le porte-à-porte des ordures ménagères, ce sont 16% de tonnages en moins collectés. Nous devons continuer à travailler en ce sens car cela nous permet de stabiliser le taux de TEOM à un niveau bas.

Les tonnages recyclés ont reculé de -5.6%. Cette diminution s'explique en grande partie par un taux de refus toujours trop élevé, qui limite la performance de nos filières de tri. Désormais, avec l'ensemble des tournées de collecte sélective déployées, l'enjeu principal est clair : réduire le taux de refus dans les déchets recyclables. Cela passera notamment par un accompagnement renforcé des usagers et une meilleure information sur les consignes de tri.

Par ailleurs, trop d'emballages continuent à être dirigés vers l'incinération, faute d'un geste de tri systématique. Il est donc essentiel d'intensifier nos actions pour améliorer la qualité du tri à la source.

Le respect de ces consignes de tri permet non seulement d'avoir un gain environnemental, mais aussi de limiter la hausse de la participation financière des habitants via leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour conclure, l'année à venir sera déterminante dans la poursuite de notre engagement en faveur d'une gestion plus durable des déchets. Les différents projets en cours traduisent notre volonté d'adapter nos pratiques aux exigences environnementales actuelles et à venir.

Tout d'abord, la mise en œuvre de la REP déchets du bâtiment dans nos trois déchèteries constitue une avancée majeure. Si le dispositif est d'ores et déjà en place, l'année 2025 nous offrira le recul nécessaire pour en évaluer pleinement les effets.

Ensuite, concernant les biodéchets, l'étude préalable a été réalisée et a permis d'identifier le compostage comme la solution la plus pertinente pour le tri à la source. Nous sommes désormais dans l'attente d'un retour sur d'éventuelles subventions qui permettraient de concrétiser ce projet. L'objectif est double : réduire l'impact environnemental des déchets organiques et valoriser ces flux, notamment sous forme de compost.

Enfin, l'accompagnement des habitants dans leurs pratiques de tri et la réduction des ordures ménagères demeure une priorité. Des campagnes de sensibilisation, des actions de formation et la diffusion d'outils adaptés seront déployées pour renforcer l'adhésion aux consignes de tri. Il s'agit aussi de réduire les refus de tri, car plus les emballages seront correctement orientés vers leurs filières respectives, plus les soutiens des éco-organismes seront renforcés. Cela contribue directement à maintenir un niveau de TEOM maîtrisé.

Liste des délibérations 2024

Bureau du 21 février 2024
- N° 2024-01 Contrat PMCB Prise en charge des matériaux du bâtiment
- N° 2024-02 Revalorisation des plafonds de la prime IFSE 2024
- N° 2024-03 Mise en place de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Assemblée générale du 06 mars 2024
- N° 2024-04 Election membre du bureau
- N° 2024-05 Eco organismes agréés pour la REP PMCB
- N° 2024-06 Mise à jour du règlement pour tarif professionnel suite mise en place du REP PMCB
- N° 2024-07 Admission en non-valeur de titres inférieurs à 100 euros
- N° 2024-08 Débat d'orientation budgétaire 2024
- N° 2024-09 Participation des collectivités 2024
- N° 2024-10 Attribution marché 2024-1 Fourniture et livraison de carburants

Bureau du 13 mars 2024

N° 2024-11 Attribution marché 2024-2 Marché DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)

Assemblée générale du 20 mars 2024
- N° 2024-12 Compte administratif 2023 budget principal
- N° 2024-13 Compte administratif 2023 budget annexe
- N° 2024-14 Compte de gestion 2023 budget principal
- N° 2024-15 Compte de gestion 2023 budget annexe
- N° 2024-16 Affectation des résultats 2023 budget principal
- N° 2024-17 Affectation des résultats 2023 budget annexe
- N° 2024-18 Vote du budget primitif 2024 budget principal
- N° 2024-19 Vote du budget primitif 2024 budget annexe

Bureau du 12 juin 2024
- N° 2024-20 Avenant à l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies
- N° 2024-21 Attribution marché 2024-3 Marché DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)
- N° 2024-22 Ajout tarif des apports en déchèterie pour les souches
- N° 2024-23 Mise à jour tarif de redevance spéciale des ordures ménagères
- N° 2024-24 Nouveau tarif de cartes professionnelles 2024
- N° 2024-25 Décision modificative de 122 000 euros budget tri

Bureau du 11 septembre 2024
- N° 2024-26 Création et suppression de poste
- N° 2024-27 Mise à jour grille tarifaire des apports de professionnels suite mise en place REP PCMB
- N° 2024-28 Convention Orne Habitat aire de dépôt Aube et l'Aigle
- N° 2024-29 Décision modificative de 90 euros budget principal

Assemblée générale du 18 septembre 2024
- N° 2024-30 Exonération des TEOM des établissements industriels et commerciaux année 2025
- N° 2024-31 Modification dates tournées saison estivale
- N° 2024-32 Adoption du rapport d'activité 2023

Assemblée générale du 16 octobre 2024
- N° 2024-34 Changement d'exploitant ressourcerie des Pays de L'Aigle
- N° 2024-35 Délégation pouvoir au Bureau Syndical reprise exploitation de la Ressourcerie Repair
- N° 2024-36 Demande subvention ADEME pour projet des bio déchets
- N° 2024-37 Acte constitutif d'une régie recettes pour la Ressourcerie
- N° 2024-38 Acte constitutif d'une régie d'avance pour la Ressourcerie
- N° 2024-39 Arrêté pour nomination d'un régisseur et mandataire suppléant pour la régie recettes Ressourcerie
- N° 2024-40 Arrêté pour nomination d'un régisseur et mandataire suppléant pour la régie d'avance Ressourcerie

Bureau du 27 novembre 2024
- N° 2024-41 Abandon de créances exercice N° 2024 budget principal et budget annexe
- N° 2024-42 Adhésion association Amorce
- N° 2024-43 Prévoyance
- N° 2024-44 Prime de fin d'année 2024
- N° 2024-45 Noël des enfants du personnel 2024
- N° 2024-46 Création d'un emploi permanent de Directeur de la Ressourcerie
- N° 2024-47 Création d'un emploi permanent de Secrétaire Comptable

Assemblée générale du 5 décembre 2024
- N° 2024-48 Autorisation engagement en dépenses d'investissement à hauteur de 25% sur le budget principal et annexe
- N° 2024-49 Autorisation au président de signature des contrats d'exploitation de la Ressourcerie Pays de L'Aigle
- N° 2024-50 Budget annexe de la Ressourcerie
- N° 2024-51 Création emploi permanent Encadrant Socio-professionnel
- N° 2024-52 Création emploi Conseiller en Insertion Professionnelle
- N° 2024-53 Décision modificative du budget annexe tri sur les charges à caractère générales
- N° 2024-54 Décision modificative du budget général sur les charges à caractère générales
- N° 2024-55 Accompagnement par un cabinet juridique et comptable
- N° 2024-56 Convention avec l'Etat pour des Contrats de travail à Durée Déterminée d'Insertion
- N° 2024-57 Délégation pouvoir au Bureau Syndical reprise exploitation de la Ressourcerie Repair (Annule et remplace la délibération N°2024-35)
- N° 2024-58 Versement de la subvention sur le budget Ressourcerie

SMIRTOM
Les Champs Rouges - 61300 Saint Ouen sur Iton
Adresse Postale : BP 174 - 61305 L'Aigle Cedex
Téléphone : 02 33 34 17 75 - Fax : 02 33 34 14 03
Email : smirtom.laigle@orange.fr

Directeur de la publication : Dominique Netzer
Conception, mise en page et Impression :
HERAULT Imprimeur (L'Aigle)
Tirage : 220 exemplaires.
Parution : Juillet 2025.
Ce rapport d'activité est imprimé sur du papier FSC.

Site de Mainvilliers

1er janv 1999
date de mise en service industrielle

110 000
tonnes de déchets valorisées chaque année

36 700
équivalents foyers fournis en électricité

42 800
barils de pétrole économisés

34
collaborateurs

57 000
MW d'énergie vendus chaque année

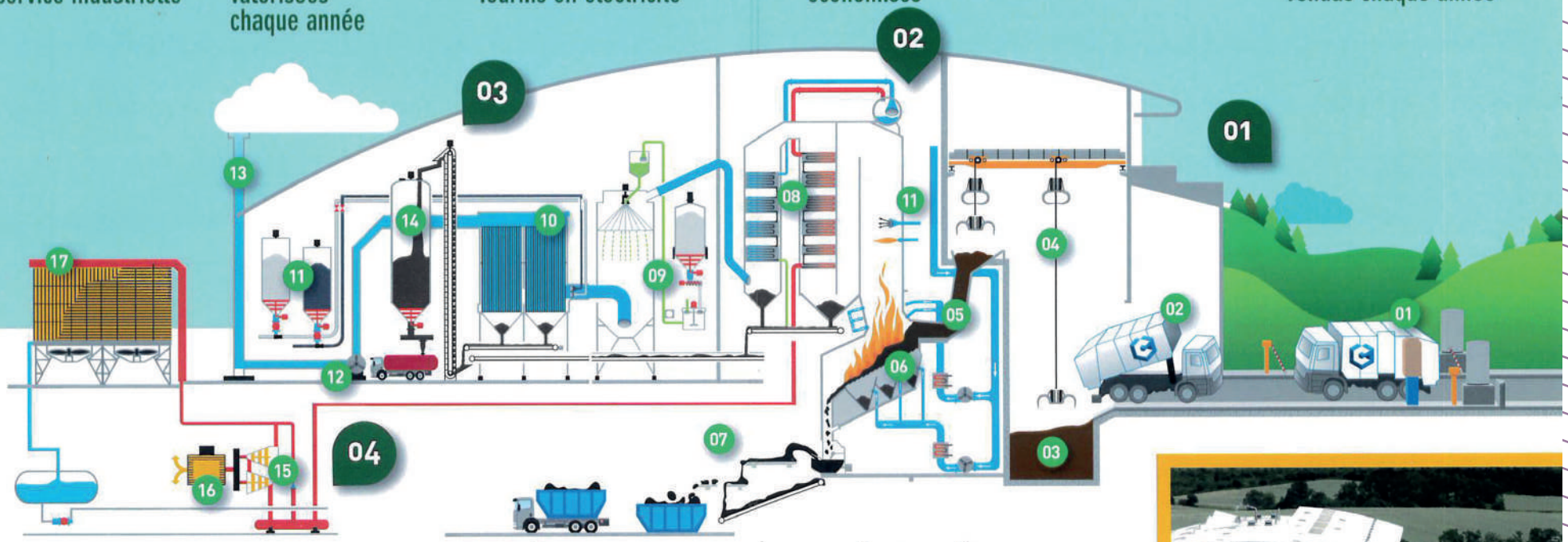

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

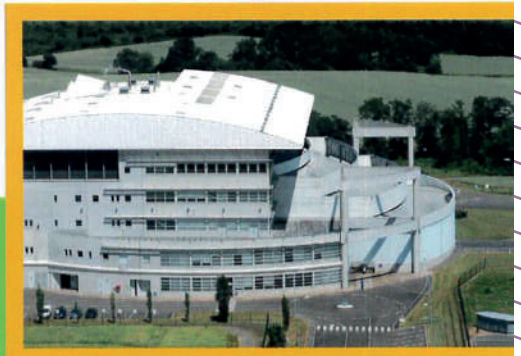

01 GESTION DES DÉCHETS

01 **Le pesage et le contrôle.** Les déchets arrivant de différentes provenances sont d'abord pesés puis identifiés par un système de badge et enregistrés. L'équivalent de 80 bennes de collecte est réceptionné quotidiennement sur site.

02 **Le déchargement.** Les déchets sont déchargés dans un hall de déchargement de 1 400 m2 maintenu sous dépression pour éviter l'envol des poussières et toute propagation d'odeur vers l'extérieur.

03 **La fosse de réception.** Les déchets sont déversés dans une fosse de 5 320 m³.

04 Les déchets sont mélangés et chargés dans un four par l'intermédiaire d'un grappin. (2,2 tonnes par prise)

02 INCINÉRATION ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

05 **L'alimentation.** Après introduction dans la trémie, les déchets descendent dans la goulotte d'alimentation et sont introduits dans le four par l'action d'un poussoir.

06 **Le four.** Les déchets arrivent sur les grilles composées de barreaux qui, en avançant alternativement, contrôlent la progression et permettent une combustion complète.

07 **Les mâchefers.** Constitués des produits incombustibles (verre, minéraux, métaux), les mâchefers sont criblés à la sortie de l'extracteur et rechargés vers des plateformes de valorisation pour utilisation en remblais routier.

08 **Les chaudières.** Elles récupèrent l'énergie calorifique produite par la combustion des déchets dans les fours afin de produire de la vapeur.

03 LE TRAITEMENT DES FUMÉES

09 Il se compose d'une tour d'atomisation dans laquelle un lait de chaux est pulvérisé.

10 Un filtre à manche capte les polluants des fumées chargées.

11 De la chaux pulvérulente à haute surface spécifique et du minsorb sont injectés dans le filtre à manche afin de capter les gaz acides ainsi que les dioxines et furannes. De plus, l'eau amoniacale est injectée dans le premier parcours de la chaudière pour capter des oxydes d'azote.

12 13 Les gaz épurés sont ensuite dirigés vers deux cheminées de 33 m de haut. Un ensemble d'analyseurs contrôle en continu les rejets atmosphériques.

14 Les résidus solides sont évacués dans le silo à REFIOM puis transportés vers un centre de stockage de Classe 1 pour stabilisation et stockage.

04 LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

15 **La turbine** transforme la vapeur en énergie mécanique

16 **L'alternateur,** entraîné par la turbine, est d'une puissance électrique de 9,44 MW. L'électricité produite est revendue à la régie locale après prélèvement des besoins internes de l'usine.

17 **Les aérocondenseurs.** Ils permettent de condenser la vapeur avant que celle-ci ne soit réinjectée dans le réseau fermé eau/vapeur

L'ESSENTIEL 2024

*coût aidé 2024 = 89,74€/hab

Les OMr

15,2% des déchets

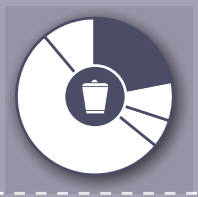

60% du coût aidé*

2964 tonnes collectées

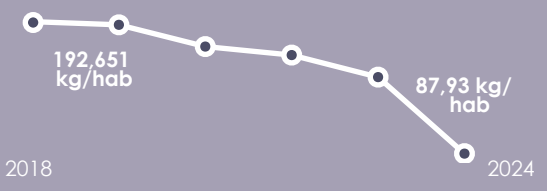

100% incinération avec récupération d'énergie

27 440 hbts en sacs translucides blancs

53,85 €/hab en moyenne

Emb/Papiers/Verre

13,2% des déchets

0,5% du coût aidé*

2 567 tonnes collectées

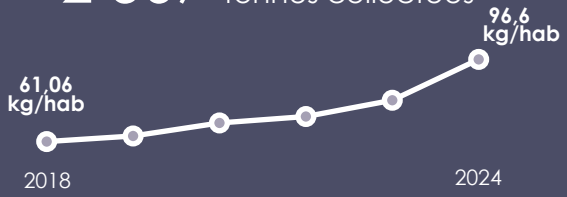

86% des tonnages effectivement recyclé

26 580 hbts en sacs translucides jaunes

0,43 €/hab en moyenne

Déchets occasionnels

71,6% des déchets

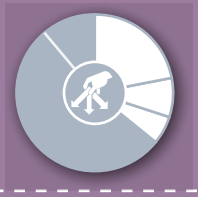

39,5% du coût aidé*

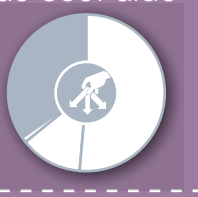

508 kg/hab en 2024

1760 t apportés par les professionnels en 2024

69% des tonnages dirigés vers une filière de valorisation matière

35,46 €/hab en moyenne

33% de déchets verts